



## GETLINK SE

### PROGRAMME UNIQUE D'AVANTAGES TARIFAIRES

#### CONDITIONS GENERALES

##### **ARTICLE 1 – DEFINITIONS**

- 1.1. **Getlink SE** (ou la **Société**) : désigne la société Getlink SE, société ayant son siège social 37-39, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris immatriculée au RCS Paris sous le numéro 483 385 142.
- 1.2. **TNU SA** : désigne la société TNU SA (ex Eurotunnel SA) absorbée par Groupe Eurotunnel SA le 6 mai 2009 et corrélativement dissoute TNU SA avait son siège social 19, boulevard Malesherbes 75008 Paris et était immatriculée au RCS Paris sous le numéro 334 192 408.
- 1.3. **TNU PLC** : désigne la société TNU PLC (ex Eurotunnel P.L.C.) société de droit anglais, absorbée par Groupe Eurotunnel SA le 31 octobre 2010 et corrélativement dissoute. TNU PLC avait son siège social UK Terminal, Ashford Road, Folkestone, Kent CT 18 8XX, et était immatriculée auprès de Companies House sous le numéro °1960271
- 1.4. **Unités** : désigne les unités qui représentaient les actions de la société TNU SA et de la société TNU PLC, chaque Unité comprenant une action de TNU SA et une action TNU PLC.
- 1.5. **Offre Publique d'Echange** : désigne l'offre publique d'échange lancée en 2007 par la Société à l'attention des détenteurs d'Unités, qui leur a permis d'échanger leurs Unités contre des actions ordinaires de la Société.
- 1.6. **CDI (Certificat de Dépôt CREST)** : désigne un certificat de dépôt émis par CREST Depository Limited représentant un droit à une action ordinaire de la société Getlink SE.

Les actions s'entendent comme les actions GET à jour du regroupement des Unités en date du 12 novembre 2007.

##### **ARTICLE 2 – ELIGIBILITE**

- 2.1. Actionnaires de Getlink SE ayant apporté toutes leurs Unités à l'Offre Publique d'Echange

Les critères cumulatifs requis pour bénéficier des avantages tarifaires sont, au moment de la réservation :

◆ être une personne physique, actionnaire individuel, inscrit au nominatif auprès du service titres de Getlink SE (Société Générale Securities Services) ou être détenteur de CDI par l'intermédiaire de Computershare Company Nominees Limited ;

*En conséquence, aucune personne morale ne pourra bénéficier ou faire bénéficier ses membres ou actionnaires des avantages tarifaires.*

◆ avoir détenu de façon continue depuis plus de trois mois au 15 mai 2006, plus de 1000 Unités, inscrites au nominatif sur un même compte d'actionnaire auprès du service titres de TNU SA (CACEIS Corporate Trust) ou TNU PLC (Computershare Investor Services PLC) ; et

- ◆ avoir apporté tous ses titres à l'Offre Publique d'Echange et continuer à détenir au nominatif au moment de la réservation 25 actions GET ou de CDI.

2.2. Actionnaires de Getlink SE ne remplissant pas les critères définis au paragraphe 2.1 ci-dessus

Les critères cumulatifs requis pour bénéficier des avantages tarifaires sont, au moment de la réservation :

- ◆ être une personne physique, actionnaire individuel, inscrit au nominatif auprès du service titres de Getlink SE (Société Générale Securities Services) ou être détenteur de CDI par l'intermédiaire de Computershare Company Nominees Limited ;

*En conséquence, aucune personne morale ne pourra bénéficier ou faire bénéficier ses membres ou actionnaires des avantages tarifaires.*

- ◆ être détenteur au nominatif de 750 actions GET ou de CDI ;

- ◆ avoir détenu de façon continue sur un même compte d'actionnaire ce nombre d'actions ou de CDI, depuis plus de trois mois, à la date de réservation.

2.3. Dans le cas d'un regroupement d'actions ultérieur ou de toute autre opération affectant le capital social de Getlink SE, le nombre d'actions ou de CDI requis pour bénéficier du programme unique d'avantages tarifaires sera ajusté le cas échéant.

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS GENERALES DES AVANTAGES TARIFAIRES**

3.1. La personne éligible au nom de laquelle a été faite la réservation doit être présente dans le véhicule au moment de la traversée.

3.2. Le droit aux avantages tarifaires est un droit personnel non transférable de quelque façon que ce soit.

3.3. En cas de compte joint, une seule référence sera attribuée par compte à la première personne nommée sur ce compte, qui servira de base à la vérification des critères d'éligibilité et qui sera seule prise en compte pour le calcul du nombre de traversées bénéficiant d'avantages tarifaires.

3.4. Toutefois, lors du décès du co-titulaire d'un compte joint, les droits aux avantages tarifaires seront transmis au deuxième titulaire du compte joint.

3.5. En cas de démembrement des actions (ou de CDI), seul l'usufruitier peut prétendre au bénéfice des avantages tarifaires dans les conditions prévues par le présent programme unique.

3.6. Les avantages tarifaires s'appliquent au tarif standard en vigueur pour le billet à la date de la réservation et pour le type de véhicule effectuant la traversée ; ils ne peuvent être cumulés à toute autre promotion ou avantage. Ils ne sont pas applicables aux frais de contrôles des animaux domestiques et ni à tout autre service proposé lors de la réservation (à titre d'exemple : assurances).

3.7. Il est expressément indiqué que les présentes Conditions Générales des Avantages Tarifaires ne se substituent pas aux Conditions Générales de Vente et de Transport lesquelles sont applicables à toutes les traversées.

3.8. Les présentes Conditions Générales des Avantages Tarifaires sont soumises au droit français et la traduction anglaise est fournie à titre d'information seulement.

#### **ARTICLE 4 : AVANTAGES TARIFAIRES**

Les personnes remplissant les critères d'éligibilité 2.1 ou 2.2 ci-dessus bénéficieront de 30 % de réduction sur le prix normal pour 6 (six) allers simples par année civile.

#### **ARTICLE 5 : EXCLUSIONS**

- 5.1. Seules les personnes éligibles aux présents avantages tarifaires ayant préalablement effectué une réservation dans les conditions énoncées à l'article 6 seront autorisées à voyager en bénéficiant des avantages tarifaires.
- 5.2. En conséquence, les personnes se présentant au péage sans avoir réservé ne pourront pas bénéficier des avantages tarifaires.
- 5.3. La société Getlink SE se réserve le droit de retirer les avantages tarifaires dans les cas suivants :
  - ◆ en cas de violation frauduleuse des présentes conditions ou des Conditions Générale de Ventes et de Transport ; ou
  - ◆ tout comportement par le titulaire de ces avantages tarifaires ou de toute personne qui pourrait transporter portant atteinte aux intérêts de la société Getlink SE ainsi qu'à son personnel.

#### **ARTICLE 6 : RESERVATIONS**

- 6.1. Les personnes bénéficiant des avantages tarifaires sont invitées, préalablement à toute réservation, à créer un compte client en ligne via le site <https://www.leshuttle.com/fr-fr>. Des tutoriels dédiés à la création du compte client sont disponible sur le site <https://www.getlinkgroup.com>.
- 6.2. Le centre d'appels est habilité à vous accompagner dans vos démarches de réservation, ainsi qu'à répondre à vos questions sur le programme unique d'avantages tarifaires et les conditions d'éligibilité. Pour toute autre question ou obtenir votre référence actionnaire, veuillez contacter le centre relations actionnaires au :



- 6.3. Aucun autre mode de réservation n'est possible.
- 6.4. Le droit au bénéfice des avantages tarifaires sera automatiquement vérifié à chaque réservation.
- 6.5. En cas de surcharge exceptionnelle de notre système de transport, Getlink SE se réserve le droit de reporter les réservations bénéficiant d'avantages tarifaires, sans ouverture de droit à indemnité ou à une quelconque compensation.

#### **ARTICLE 7 : DUREE ET MODIFICATIONS**

- 7.1. Le présent régime d'avantages tarifaires est garanti jusqu'au 31 décembre 2028.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Le Conseil d'administration de Getlink SE a décidé, lors de sa réunion du 24 Octobre 2025, de renouveler à l'identique le programme d'avantages tarifaires de Getlink SE s'achevant le 31 décembre 2025 pour une nouvelle période de trois ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

- 7.2. Sauf décision contraire de Getlink SE, annoncée par voie de communiqué de presse au moins trois mois avant la date de reconduction, le programme pourra être reconduit chaque année.

**ARTICLE 8 : ANNEXE**

Figurent en annexe unique les numéros de téléphone des centres d'appels et leurs horaires d'ouverture.

**Programme d'avantages tarifaires  
Conditions générales**

**ANNEXE**

*Informations et réservations par téléphone*

**Depuis la France, la Belgique, l'Allemagne, les Pays Bas et l'Espagne :**

<b>Pays</b>	<b>Centre d'Appels et de réservations</b>	<b>Heures d'ouverture (Toutes les heures BST)</b>
France	Réserver un billet : +33 (0) 810 630 304  Modifier un billet ou autre demande : +33 (0) 809 100 811	lundi 08:00 - 19:00 mardi 08:00 - 19:00 mercredi 08:00 - 19:00 jeudi 08:00 - 19:00 vendredi 08:00 - 19:00 samedi 09:00 - 17:30 dimanche 09:00 - 17:30
Belgique	+32 (0) 70 22 32 10	
Pays-Bas	+31 (0) 900 504 0540	
Allemagne	+49 (0) 1805 000 248	
Espagne	+34 (0) 902 30 73 15	
Autres pays	+33 (0) 321 00 20 61	

**Depuis le Royaume-Uni :**

Centre d'Appels et de Réservations, informations générales ou sur l'assurance voyage	+ 44 (0) 8443 35 35 35
Informations préalables Passagers	+ 44 (0) 3301 23 32 07
Informations sur le service FlexiPlus	+ 44 (0) 8443 35 33 35